



PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JUILLET 2023

N° 05

L'an deux mille vingt-trois le vingt-quatre juillet à 18 h 00, les membres du Conseil Municipal de LESPINASSE, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville en séance publique sous la présidence de monsieur Alain ALENÇON.

Etaient présents : ALENÇON Alain, GARGADENNEC Nathalie, POUYDEBAT Jean-Louis, COHEN Anne-Lise, GEFFRAY Stéphanie, CROIZARD Gilles, HENRY Françoise, DUFFRECHOU Christophe, BOUSSAGUET Patricia, SABATIER Magalie, BEN BELAID Alison, VERDEIL Laurent formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : RODRIGO Céline, RASTOUIL Marion, TOVENA Julian, FORNERIS Lény, LAVAUUR Lionel. TAHAR Mustafa, CANOVAI Cédric.

Pouvoirs : RODRIGO Céline à ALENÇON Alain, FORNERIS Lény à GARGADENNEC Nathalie, TAHAR Mustafa à POUYDEBAT Jean-Louis, TOVENA Julian à GEFFRAY Stéphanie, CANOVAI Cédric à BEN BELAID Alison.

Secrétaire de séance : Madame GARGADENNEC Nathalie a été désignée secrétaire de séance.

LISTE DES DELIBERATIONS		DECISION
N° 23-07-24 D01	Vente du local 13 rue du moulin à LOFTWOOD Promotion Immobilière	Unanimité des membres présents et représentés : Présents : 12 - Pouvoirs : 5 Votants : 117

Approbation du compte rendu du 26 juin 2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si le compte rendu de la séance précédente appelle des observations. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est accepté à l'unanimité. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

I. Vente du local 13 rue du moulin à LOFTWOOD Promotion Immobilière

Monsieur le Maire informe son assemblée que la société LOFTWOOD Promotion Immobilière représentée par Monsieur POUGET Thomas demeurant 20 rue de Novital 31150 GAGNAC, souhaite acquérir un local appartenant à la commune situé 13 rue du moulin -31150 LESPINASSE- cadastré AL 191 d'une superficie de 555 m² afin de réaliser une résidence de 16 logements destinés aux seniors.

Il indique que la parcelle est située dans la zone Uab du PLU de la commune de LESPINASSE. Il précise que le 13 février 2023 le Directeur des services fiscaux a déterminé la valeur vénale du dit local à 281 000€ HT (évaluation valable un an).

Monsieur le maire propose à son assemblée d'accepter de vendre le local au prix négocié avec Monsieur POUGET soit 280 000 €. Il indique que la commune avait acquis ce bien au prix de 167 000 €.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la vente du local situé 13 rue du moulin -31150 LESPINASSE- cadastré AL 191 d'une superficie de 555 m² afin de réaliser une résidence de 16 logements destinés aux seniors à LOFTWOOD Promotion Immobilière au prix de 280 000 € hors taxe. Il autorise Monsieur le Maire ou Madame Gargadennec à signer ensemble ou séparément tout acte afférent à cette affaire, et charge l'étude de SELARL GACP - Guillaume TOUSSAINT, Aurélien FOURNIÉ, Claire-Charlotte FOURNIÉ-FORADADA, Pierre SALORD Notaires à CASTELNAU D'ESTRETEFONDS et à TOULOUSE de la rédaction de l'acte à intervenir ou de tous documents afférents à ce dossier.

Clôture de la séance : 18h25

Signature du secrétaire de séance

Signature du Maire

Madame GARGADENNEC Nathalie

Monsieur ALENÇON Alain